



VILLE DE
HOUILLES

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
DANS DIVERSES RUES - FÊTE DES VOISINS 2025**

—
République Française
Département des Yvelines

—
Direction des Services Techniques
Arrêté temporaire n° 25/184

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 à L. 2213-6,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,
Vu le Code Pénal et notamment son article R. 610-5,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifiés,
Vu l'arrêté réglementant la circulation des véhicules dans la ville, du 20 décembre 1977,
Vu l'arrêté réglementant la coordination et la sécurité des travaux (Voirie - Réseaux - Divers), sur les voies ouvertes à la circulation publique, du 4 janvier 1993,
Vu le Règlement de voirie de la ville de Houilles, publié le 22 mars 2012,

Considérant que de nombreux Ovillois participent à la **manifestation "la Fête des Voisins", vendredi 23 mai 2025.**

Considérant l'intérêt public local de cette manifestation,

Considérant les demandes des pétitionnaires,

Considérant la nécessité de réglementer temporairement la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité publique, dans les rues listées à l'article 1^{er} pendant le déroulement de la manifestation,

Sur la proposition de Madame la Directrice du Cadre de Vie,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le vendredi 23 mai 2025 de 19 heures à 00 heures, la circulation et le stationnement des véhicules seront neutralisés dans les voies suivantes :

Nom du Pétitionnaire	Adresse du Pétitionnaire	Circulation et stationnement des véhicules interdits
Mme ALMENDRA	45 rue Joseph Bara	Rue Joseph Bara section comprise entre la rue du Ferdinand Buisson et la rue des Vieux Chênes
M. BARBIER	3 rue des Bruyères	Rue des Bruyères
Mme BEJAN	6 bis rue du Général Négrier	Rue du Général Négrier
Mme BERTHOME	93 rue Condorcet	Rue Condorcet section comprise entre la rue Pierre de Coubertin et la rue Thiers
Mme BIETH	51, rue Alexandre Dumas	Rue Alexandre Dumas section comprise entre la rue Florentin Lasson et la rue Ernest Renan
Mme BOUTON	32 rue Marceau	Rue Marceau section comprise entre la rue de Soissons et la rue de l'Argonne
Mme BOYER	3 rue de Salis	Rue de Salis
BUFARULL	3 rue de Chatou	Rue de Chatou
Mme CANET	34 avenue du Maréchal Foch	Avenue du Maréchal Foch section comprise entre l'avenue de la République et l'avenue du Maréchal Maunoury
Mme CARMIER	10 rue de Mulhouse	Rue de Mulhouse section comprise entre la rue Colmar et la rue Lavoisier
Mme CAZENEUVE Mme L'HÔTELLIER	8 bis rue de Strasbourg 41 rue de Strasbourg	Rue de Strasbourg section comprise entre la rue Jean Macé et la rue Lamartine
Mme CHARAUDEAU	11, rue Jean Macé	Rue Jean Macé
Mme CHARDIN M. FASOLA Mme POUMES BALLIHAUT	115 rue Parmentier 119 rue Parmentier 60 ter rue Parmentier	Rue Parmentier section comprise entre la rue Pierre Desjardins et la rue de Champagne
Mme CONDOR	15 rue Daumesnil	Rue Daumesnil
Mme CORLU	19 rue Florentin Lasson	Rue Florentin Lasson section comprise entre l'avenue du Maréchal Joffre et la rue Jean Bart
M. DE MUYNCK Mme TESSIER	17 rue Séverine 11 rue Séverine	Rue Séverine section comprise entre le boulevard Henri Barbusse et la rue Zamenhof
Mme DE OLIVEIRA	44, rue de Belfort	Rue de Belfort section comprise entre le n°44 et la rue des Cents Arpents Carrières sur Seine
Mme DECLERCQ	66 rue du Maréchal Gallieni	Rue du Maréchal Gallieni section comprise entre la rue de Strasbourg et la rue de l'Argonne
Mme DESWARTE	4 rue Dalverny	Rue Dalverny
Mme DURAND Mme GOBEILL-SIRGUEY Mme MARCONNET	32 rue Georges Maliard 4 rue Georges Maliard 1 impasse des Bruyères	Rue Georges Maliard section comprise entre la rue Francisco-Ferrer et la rue Auguste Blanqui
Mme TONON Mme ÉGÉA	3 ter, rue de Coulmiers 7 rue de Coulmiers	Rue de Coulmiers
Mme ELISE Moreira Bessa	26 rue du Président Wilson	Rue du Président Wilson section comprise entre la rue Jean Bart et l'avenue du Maréchal Joffre
Mme FORCIOLI	6 rue de Phalsbourg	Rue de Phalsbourg

M. GABORIT	7 rue des Boers	Rue des Boers
Mme GONTIER	124 rue Condorcet	Rue Condorcet section comprise entre la rue Pierre de Coubertin et la rue Jean Baptiste Clément (Sartrouville)
M. GOURIOU	59 rue de la Marne	Rue Pierre Le Frapper
Mme LACOUR	8, rue du Capitaine Guise	Rue du Capitaine Guise section comprise entre la rue Walter d'Islou et l'avenue du Maréchal Foch
M. LAMBART	91 rue Chanzy	Rue Thiers section comprise entre la rue de Chanzy et la rue Lamartine
Mme LAURENS	16 rue Pierre Lamandé	Rue Pierre Lamandé section comprise entre la rue Pasteur et l'avenue de la République
Mme LEVERT	21 rue Molière	Rue Molière section comprise entre la rue Beethoven et l'avenue Pierre Corneille
Mme MADEIRA	48 avenue de la Victoire	Avenue de la Victoire section comprise entre la rue de Champagne et la rue Auguste Blanqui
Mme MARIE	18 rue du Rocher	Rue du Rocher
Mme MARISSAL	62 bis rue de Buzenval	Rue André Chénier section comprise entre la rue des Eparges et la rue de Crimée
Mme MAURICOUT	102 rue Desaix	Rue Desaix section comprise entre la rue Rouget de l'Isle et la rue Francisco. Ferrer
Mme MCQUEEN	32 rue Claude Bernard	Rue Claude Bernard
Mme NAHON	22, rue Rouget de Lisle	Rue Rouget de Lisle section comprise entre la rue Louis Blanc et le n°27
Mme OCTEAU	35 rue de la Fraternité	Rue de la Fraternité Rue Edouard Vaillant
Mme OMONT	11 rue de Soissons	Rue de Soissons section comprise entre la rue de Reims et le fond de l'impasse
Mme PAGNIEZ	9 rue Rosa Luxembourg	Rue Rosa Luxembourg
Mme PAOLI	7 rue Descartes	Rue Descartes section comprise entre la rue Beethoven et l'avenue Pierre Corneille
Mme PETIT	40 rue Baudin	Rue Baudin section comprise entre la rue du Réveil Matin et la rue Danton
Mme PICOT	7 bis rue de Lorraine	Rue d'Alsace section comprise entre la rue Camille Pelletan et la rue de Lorraine
Mme PINARD	Avenue Schoelcher	Avenue Schoelcher section comprise entre l'avenue de la République et l'avenue Carnot
M. RIBEIRO	13, rue Pierre Joseph Proudhon	Parking Stade Robert Barran
M. ROCHE	95 rue de la Liberté	Rue de la Liberté section comprise entre la rue des Capucines et la rue Pierre Déjardins
Mme SAINTE	406 rue Ambroise Paré	Rue Ambroise Paré section comprise entre la rue Ferdinand Buisson et la rue Henri Dunant
Mme SUZINEAU LEMPEREUR	15 rue Honoré de Balzac	Rue Honoré de Balzac section comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et la rue Gabriel Péri
Mme TAPHANEL	27, rue Matteoti	Rue Matteoti
M UHL	9, rue de la Concorde	Rue de la Concorde
VAN NIEUWENBERG	28, rue du Sergent Blandan	Rue du Sergent Blandan section comprise entre la rue Lavoisier et la rue Joseph Douard

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par les services techniques 48 heures avant la date de début de la manifestation.

Article 4 : La signalisation et le balisage seront effectués, par les soins des Services Techniques de la Ville de Houilles.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art. L. 411-7 CRPA).

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Article 7 : Madame la Directrice des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de service de la Police Municipale et M. le Commissaire de Police de la circonscription de Sartrouville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Fait à Houilles, le 16 mai 2025

Le Maire, Conseiller départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'C' followed by the name 'CHAMBON'.

Julien CHAMBON